



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale
des Territoires

Metz, le 9 janvier 2018

Service Aménagement
Biodiversité Eau
Police de l'Eau

Monsieur le Maire de AUGNY
14 Rue de la libération
57685 AUGNY

Affaire suivie par Eva FUMAGALLI
eva.fumagalli@moselle.gouv.fr
03 87 34 33 27

Objet : Dossier de déclaration au titre du code de l'environnement concernant

Réf : 57-2017-00523

P.J : Dossier de déclaration
Récépissé de déclaration
Courrier de notification

Monsieur le Maire,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante : **régularisation d'un piézomètre PzM4 sur la commune de AUGNY.**

Ce dossier a été déposé par la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole.

Je vous transmets, sous ce pli, pour information :

- un exemplaire du dossier de déclaration ;
- un exemplaire du «**récepissé de déclaration n° 57-2017-00523**» en date du 9 janvier 2018, accompagné du courrier de notification.

Conformément à la réglementation en vigueur, je vous remercie d'afficher en mairie durant une période de un mois minimum, copie du récepissé de déclaration.

A l'issue de cette période, vous voudrez bien me retourner un certificat d'affichage précisant les dates de publication.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

La responsable de l'unité Police de l'eau,

Valérie ANTOINE-POTIER